



## FRANCE

# Feu vert européen au vaccin Pfizer pour les enfants

**Selon le ministre de la Santé, Olivier Véran, la vaccination des enfants ne pourrait intervenir que début 2022 en France.**

**Hayat Gazzane**

[@HayatGazzane](#)

Après les autorités américaines, le régulateur européen valide la vaccination des enfants contre le Covid-19 avec le vaccin de Pfizer. Le comité d'experts de l'Agence européenne des médicaments (EMA) « a recommandé d'accorder une extension d'indication pour le vaccin Comirnaty afin d'inclure son utilisation chez les enfants âgés de 5 à 11 ans », annonce l'EMA dans un communiqué. Cette décision ouvre la voie à un élargissement de la campagne de vaccination à ce groupe d'âge dans l'UE.

La dose de vaccin qui pourra être injectée sera plus faible que celle utilisée chez les personnes de 12 ans et plus. « Comme dans le groupe d'âge plus élevé, il est administré sous forme de deux injections dans les muscles du bras supérieur, à trois semaines d'intervalle », précise l'EMA.

### Efficacité élevée

La décision du régulateur européen était attendue. Elle se fonde sur les résultats d'une étude menée sur près de 2.000 enfants âgés de 5 à 11 ans. « Ces enfants ont reçu soit le vaccin, soit un placebo. Sur les 1.305 enfants ayant reçu le vaccin, trois ont développé le Covid-19 contre 16 sur les 663 enfants ayant reçu le placebo. Cela signifie que, dans cette étude, le vaccin a été efficace à 90,7 % pour prévenir le Covid-19 symptomatique (bien que le taux réel puisse être compris entre 67,7 % et 98,3 %) », détaille l'EMA.

Les effets secondaires les plus fréquents – douleur, rougeur et gon-

flement au point d'injection, fatigue, maux de tête, douleurs musculaires et frissons – sont similaires à ceux observés chez les 12 ans et plus, ajoutent les experts.

La recommandation de l'EMA va maintenant être envoyée à la Commission européenne, qui prendra une décision finale. En France, le sujet est sur la table, a confirmé le ministre de la Santé, Olivier Véran, jeudi. Les autorités sanitaires nationales ont été saisies par ce dernier. « Cette vaccination, si elle était décidée en France, ne commencerait pas avant le début de l'année 2022 », a-t-il toutefois déclaré. Hors « recommandations particulières », « ce qui est envisagé, c'est que ce soit facultatif », a tenu à préciser le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer. ■

